



La responsabilité de l'encadrant en matière de Sécurité et de Santé au Travail.

Tous les points abordés sont illustrés par des exemples en lien avec l'activité des participants et complétés par l'expérience de l'animateur qui s'attachera à favoriser les échanges. La mise en situation est adaptée au contexte de l'entreprise.

Objectif :

- Connaître ses obligations en matière de SSE
- Garder conscience de sa responsabilité en tant que personnel d'encadrement

Public :

- Managers de l'entreprise, Encadrants et missionnés QSE

Prérequis :

- Connaître le fonctionnement de l'entreprise.

Durée : 1 jour

Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et contresignées par le formateur.

Pour tout renseignement :

Valérie LEVESQUES

Tél. : 06-10-44-74-63

E-Mail : contact@normandiecontacts.fr

Programme de la formation

Connaître ses obligations en matière de SSE

- 1) Le code du travail
 - Les principes généraux de la prévention
Loi du 31/12/1991
 - Le document unique
Décret du 5/11/2001
- 2) Le code pénal et le code civil
 - Le rôle et la responsabilité de chacun
 - La délégation de pouvoir
 - Le droit d'alerte et de retrait

Garder conscience de sa responsabilité en tant que personnel d'encadrement

- 1) Des récits d'accident
 - Présentation de récits d'accident, de compte-rendu de jugement, cas de jurisprudences...

Echanges, questionnements entre et avec les participants

- 2) Mon rôle et ma responsabilité d'encadrant
 - La fiche de fonction
 - Le respect des consignes
 - Le comportement

- 3) Mise en situation :
Que se passe-t-il lorsqu'un salarié se retrouve en danger par la faute d'une consigne donnée par un encadrant ?

Conclusion

La communication, la remontée d'information